



Roanne

CET

A Roanne, le 20 septembre 2023

Jean-Louis PICORNELL,
Secrétaire Local de l'UFAP-UNSa Justice de Roanne

Madame POUGET
CE du Centre de détention de Roanne

Madame la Directrice,

Pour **l'UFAP-UNSa Justice**, la gestion des jours de CET pose problème.

En effet, un surveillant qui souhaite bénéficier d'un jour de CET, doit obligatoirement mettre des CET sur les RH qui suivent.

Typiquement, pour un CET qui est octroyé le jeudi, si l'agent était prévu en RH, le vendredi, samedi et dimanche suivant, on lui impose d'utiliser 3 CET supplémentaires sur ces jours.

Cette manière de procéder est assez étonnante, stupéfiante, délirante ... mais surtout illégale

Invariablement, l'administration pénitentiaire met en avant une prétendue réglementation afin d'expliquer cette surutilisation de CET.

Aujourd'hui, pour **l'UFAP-UNSa Justice**, il est clair qu'il s'agit plus d'une tradition roannaise que d'une règle.

Les autres établissements de la DI, ne fonctionnent pas de cette manière.

Pour preuve, **L'UFAP-UNSa Justice** produit l'extrait de planning d'un agent.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
			CA	CA	CA	CA
5	6	7	8	9	10	11
CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA
12	13	14	15	16	17	18
CET	CET	CET	CET	CET	CET	CET
19	20	21	22	23	24	25
RH 0h00	RH 0h00	NP% NUIT12 12h15	NP% NUIT12 12h15	RH 0h00	RH 0h00	RH 0h00
26	27	28	29	30	31	
JL MVTMAF 12h15	MED	RH 0h00	RH 0h00	JL MAF 2 12h15	JL PICMAF 12h15	

On constate que des RH sont collés à des jours de CET.

L'UFAP-UNSa Justice vous demande de donner des consignes au service des agents pour que l'utilisation des CET soit uniforme et identique aux autres établissements de la région.

Je reste à votre disposition pour tout autre élément d'information sur ce sujet et suis en attente d'ores et déjà, d'une réponse de votre part.

Je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect.

Jean-Louis Picornell